## COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

## ARRÊTÉ N° PM194/2022

OBJET: Règlementation du stationnement

Déménagement

2b place des Anciens Combattants

NOUS, MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

**VU** le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L 2212-2, L2212-5;

**VU** le code de la voirie routière ;

**VU** le code de la route ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de la société de déménagement FERLAY-JANIN, en date du 20 décembre 2022 ;

**CONSIDERANT** qu'il va être entrepris un déménagement ;

**CONSIDERANT** qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers et celle des déménageurs ;

**CONSIDERANT** que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

## ARRÊTONS

**ARTICLE 1 :** Le jeudi 12 janvier 2023, le stationnement des véhicules pour un déménagement est autorisé sur 1 place sur le parking du 2b place des anciens combattants.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement des autres véhicules est interdit sur cet emplacement du 2b place des anciens combattants.

**ARTICLE 3 :** Une signalisation appropriée sera installée par la société de déménagement.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du déménagement 48 heures avant son début.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Acte publié le

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,

MAIRE: Bernard ROMIER

2 9 DEC. 2022 • Madame la responsable de la société FERLAY-JANIN, 26 quai du Docteur Gailleton, 69002 LYON.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 22 décembre 2022.